

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

Convocation du conseil municipal adressée le 30 juin 2017 et affichée ce même jour.  
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

|                                 |
|---------------------------------|
| <b>Vendredi 07 juillet 2017</b> |
|---------------------------------|

**ORDRE DU JOUR****- 1 – INTERCOMMUNALITE / POSITION DE LA COMMUNE.**

-----

L'an deux mille dix-sept, le 07 juillet, le conseil municipal de Tignieu-Jameyzieu, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

**PRESENTS** : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD, MMES FERNANDEZ, ROUX, M. IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, M. MICHALLET, MME BRENIER, M. POMMET, MME MARCHAND, M. BELMELIANI, MMES BAZ, BRISSAUD, MM. CASTOR, CAZALY, MME DUGOURD, MM. GRIS, LAURE, ARIAS, MAZABRARD, MME BALLANDRAS, M. ROCHER, MMES NIZOT, PARDAL.

**POUVOIRS :**

|              |   |                    |
|--------------|---|--------------------|
| M. SBAFFE    | A | MME FERNANDEZ.     |
| M. DURAND    | A | M. REYNAUD.        |
| MME GAROFALO | A | M. PAVIET SALOMON. |
| MME LAMBERT  | A | MME ROUX.          |
| M. PATICHOUD | A | M. MAZABRARD.      |

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. BELMELIANI.

**- 1 – INTERCOMMUNALITE / POSITION DE LA COMMUNE.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Tignieu Jameyzieu a systématiquement sollicité son intégration au sein de la communauté de communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas, devenue aujourd'hui communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné. Cette volonté s'est traduite par cinq demandes différentes formulées à chaque opportunité offerte par le législateur.

Dans le cadre de l'obligation légale d'intégrer une communauté de communes, le Préfet de l'Isère a néanmoins par arrêté du 16 avril 2013 (n° 2013-106-0010) placé la commune de Tignieu Jameyzieu dans la communauté de communes de l'Isle Crémieu.

Lors de cette entrée, Monsieur le Maire avait renouvelé sa volonté d'être rattaché à la communauté de communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas. Il avait en ce sens annoncé que si une opportunité se présentait, pour venir dans la communauté de communes de notre bassin de vie, il la saisirait.

Aujourd'hui, après la fusion des trois communautés de communes (Isle Crémieu, Pays des Couleurs, Balmes Dauphinoises) dans celle des Balcons du Dauphiné, les articles L.5211-19 (procédure classique) et L.5214-26 (procédure dérogatoire) du code général des collectivités territoriales prévoient qu'une commune peut demander à intégrer une autre communauté de communes.

Lors du conseil du 8 juin 2016, ce point est venu à l'ordre du jour mais les élections législatives des 11 et 18 juin 2017 nous ont amenés à reporter ce point.

Ce jour, le 07 juillet 2017, le conseil est donc réuni pour se positionner sur le maintien de la commune de Tignieu Jameyzieu au sein de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné ou, à contrario, solliciter sa sortie de celle-ci en vue de demander son intégration au sein de la communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné.

Monsieur REYNAUD 1<sup>er</sup> Adjoint donne lecture au conseil d'un projet de délibération à débattre, sachant que les deux groupes politiques présent au conseil sont « *globalement d'accord pour demander notre intégration dans la communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné* ».

Un débat s'engage sur cette question.

Monsieur REYNAUD 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle également qu'il avait précisé en 2013 au Préfet « *que la communauté de communes de l'Isle Crémieu allait inmanquablement fusionner avec celle du Pays des Couleurs (ce qui s'est produit en 2017) et que notre intégration de force au sein de celle-ci ne manquerait pas de nous éloigner un peu plus encore de notre bassin de vie* ».

Monsieur MAZABRARD rappelle quant à lui son refus d'intégrer la communauté de communes des Balcons du Dauphiné pour plusieurs raisons et notamment :

- manque de travail de préparation préalablement à notre intégration.
- prises de décisions tenant compte des promesses électorales des mairies des communes membres de la communauté de communes.
- problématiques et projets trop éloignés de la réalité de notre bassin de vie.

Il précise aussi « *que l'on est obligé de travailler avec la communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné* ».

En ce qui concerne le projet de délibération, il ne souhaite pas « *que le rattachement de la commune de Tignieu Jameyzieu soit fait collectivement avec d'autres communes. La communauté de communes LYSED fait son choix et reste libre d'accueillir ou non d'autres communes ; seul compte l'évidente intégration de Tignieu Jameyzieu* ».

Monsieur REYNAUD précise « *que l'échéance possible de cette procédure est à l'horizon 2019-2020 et que l'on peut espérer en finir avec les luttes stériles qui ont bloquées tant de projets sur l'agglomération. Ce soir, je souhaitais que l'on ne parle que de l'intérêt des habitants de notre commune qui est d'être dans l'agglomération de Pont de Chéruy. Tant que la commune de Tignieu Jameyzieu n'y sera pas, les problèmes de cette agglomération ne seront pas réglés* ».

Monsieur GRIS Conseiller délégué souhaite pour sa part « *que la volonté du gouvernement de réduire le mille feuilles administratif français s'applique à notre agglomération et que les communautés de communes des Balcons du Dauphiné et de Lyon Saint Exupéry en Dauphiné fusionnent à terme* ».

Monsieur POMMET Conseiller spécial en charge des voiries et réseaux rappelle « *que la problématique de la circulation sur l'agglomération pontoise reste la priorité au sein de notre territoire et que c'est sur cette partie bien précise qu'il convient de faire des efforts* ».

Aucune autre remarque ou précision n'étant faite ou demandée, Monsieur le Maire propose au conseil de voter sur les deux points suivants :

1 - Le rattachement de la commune de Tignieu Jameyzieu, au titre de l'article L.5214-26 précité, à la communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné, en même temps que la commune de Saint Romain de Jalionas, qui a fait la même démarche.

2 – De préciser que dans l'attente de cette décision, les élus de la commune de Tignieu Jameyzieu continueront à participer activement aux instances de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

Adopté à l'unanimité (29 votants / 29 voix pour).

**FIN DES DEBATS** : 19 heures 48.